

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 24 mars 2016

9^{ème} **Commission**
N° CP-2016-3-9-1

Service instructeur
DECS - Service des actions sportives

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT



L'AIDE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2016 dans le cadre du soutien au sport de haut niveau.



Cinq clubs sont concernés : les SR Colmar Football (54 000 €), le Mulhouse Handball Sud Alsace (70 000 €), l'ASPTT Mulhouse Volley (80 000 €), le Mulhouse Olympic Natation (25 000 €) et le FC Mulhouse Basket Elite (31 000 €), ainsi que 2 comités départementaux (handball et basket) qui se chargent de l'achat des ballons offerts aux clubs d'accueil des Mercredis Sportifs (1 000 €).



Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 261 000 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2016 du 18 mars 2016, le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 876 500 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2016 pour un engagement total de **261 000 €** en dépenses de fonctionnement, qui concerne les clubs de haut niveau, dont ceux organisant des Mercredis Sportifs.

Il s'agit des clubs suivants :

➤ SR Colmar Football	54 000 €
➤ MHSA Mulhouse Handball Sud Alsace	70 000 €
➤ ASPTT Mulhouse Volley Féminin	80 000 €
➤ FC Mulhouse Basket Elite	31 000 €
➤ MON Mulhouse Olympic Natation	25 000 €
➤ Comité Départemental de Handball	500 €
➤ Comité Départemental de Basket	500 €
TOTAL	261 000 €

Globalement, l'enveloppe affectée au sport de haut niveau est en baisse d'environ 20% par rapport à 2015 (321 000 €).

La subvention départementale aux clubs de haut niveau est composée, d'une part, d'un soutien pour l'organisation des Mercredis Sportifs, et, d'autre part, d'une subvention complémentaire liée au niveau de jeu des équipes et destinée à faciliter les déplacements de l'équipe en championnat de France.

Ces clubs de haut niveau bénéficient d'un partenariat spécifique avec le Département sous la forme d'une convention annuelle détaillant ce soutien.

Ainsi pour la saison 2015/2016, notre soutien à ces clubs haut-rhinois de haut niveau se répartit de la manière suivante :

Clubs	Subvention Mercredis sportifs	Subvention niveau de jeu	Total
SRC Football	42 000 € (12 mercredis)	12 000 € (National)	54 000 €
Mulhouse Handball Sud Alsace	17 500 € (5 mercredis)	52 500 € (Division 2)	70 000 €
ASPTT Mulhouse Volley	17 500 € (5 mercredis)	62 500 € (Ligue A)	80 000 €
FC Mulhouse Basket Elite	17 500 € (5 Mercredis)	13 500 € (National 1)	31 000 €
Mulhouse Olympic Natation	/	25 000 € (Elite)	25 000 €
Total	94 500 € (27 mercredis)	165 500 €	260 000 €

Les Mercredis Sportifs, une opération exemplaire du Département

Il s'agit d'opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes. Ces actions se déroulent sur une année scolaire.

Sont concernés les jeunes du club d'accueil ainsi que ceux des clubs des environs. Le Comité Départemental de la discipline se charge de la promotion de cette opération auprès des clubs mais aussi des collègues, en liaison avec l'UNSS.

Un poster de chacune des équipes est réalisé par nos soins afin d'assurer la promotion de cette opération puis remis, après dédicace, aux jeunes participants, à l'issue de chaque

séance. Des ballons ou du matériel sportif sont offerts par le Département aux clubs d'accueil des Mercredis.

L'après-midi du mercredi est consacré à des ateliers et à des tournois dirigés par les sportifs de haut niveau et s'achève par une collation offerte aux participants par la commune ou le club d'accueil.

Depuis septembre 2014, un site Internet spécifique a été créé pour les Mercredis Sportifs. A chaque séance, un photographe du Département réalise un reportage qui est mis en ligne dès le lendemain. Grâce à une webkey remise à chaque jeune participant, celui-ci peut télécharger et partager les photos à volonté. Les retours de cette opération sont très encourageants et confirment le succès de ces Mercredis au niveau des jeunes comme au niveau des clubs d'accueil.

En 2015, la somme totale de 95 500 € a été engagée pour ces « Mercredis Sportifs » qui ont concerné plus de 1 500 jeunes autour de 4 disciplines : le football, le handball, le volley et le basket.

Pour valoriser le travail des clubs de haut niveau de sports collectifs dans le cadre des Mercredis, mené en partenariat direct avec le Département au bénéfice des jeunes et de nos clubs locaux, la valeur d'un Mercredi reste fixée à 3 500 €.

Pour 2016, la reconduction de ces Mercredis a été demandée par les clubs organisateurs.

La somme de 95 500 € sur le total de 261 000 € est dédiée à cette opération du Département prise tant par les clubs que par les jeunes sportifs.

En ce qui concerne les ballons offerts par le Département aux clubs accueillant les Mercredis sportifs, il est procédé comme suit :

- pour les Mercredis de Handball, une aide de 500 € est versée au Comité Départemental qui se charge de l'achat de kits de handball contenant des ballons, des plots, des chasubles et autres accessoires ;
- de même, le Comité Départemental de Basket perçoit une aide de 500 € pour l'achat groupé de ballons ;
- en ce qui concerne le Football, un filet de ballons acheté directement par le Département est offert aux clubs d'accueil ;
- enfin pour le Volley, une somme de 500 € est attribuée à l'ASPTT Mulhouse Volley qui se charge de l'achat des ballons. Elle est intégrée à la subvention globale.

L'enveloppe des Mercredis sera répartie entre les clubs pour l'organisation de 27 séances de Mercredis à savoir:

▪ SR Colmar :	42 000 €	(12 mercredis) sur une subvention globale de	54 000 €
▪ MHSA :	17 500 €	(5 mercredis) sur une subvention globale de	70 000 €
▪ ASPTT Volley:	17 500 €	(5 mercredis) sur une subvention globale de	80 000 €
▪ FCM Basket Elite :	17 500 €	(5 mercredis) sur une subvention globale de	31 000 €
▪ CD Basket :	500 €	pour l'achat de ballons	
▪ CD Handball :	<u>500 €</u>	pour l'achat de ballons	
Soit au total	95 500 €		

Les conventions avec les clubs de haut niveau vous sont proposées en annexe au rapport et intègrent l'organisation des Mercredis dans la subvention globale.

En conclusion, il vous est proposé

- d'allouer les aides suivantes au titre de l'aide aux clubs de haut niveau :
 - **54 000 €** aux SR Colmar Football
 - **70 000 €** au Mulhouse Handball Sud Alsace
 - **80 000 €** à l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin
 - **31 000 €** au FC Mulhouse Basket Elite
 - **25 000 €** au Mulhouse Olympic Natation

Ces crédits d'un montant global de 260 000 € seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102,

- d'allouer les aides suivantes au titre de l'aide aux comités départementaux :
 - **500 €** au Comité départemental de Handball pour l'achat de ballons
 - **500 €** au Comité départemental de Basket pour l'achat de ballons

Ces crédits d'un montant global de 1 000 € seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102,

- d'autoriser la reconduction en 2015/2016 des Mercredis de Football, Handball, Volley et Basket, en partenariat avec, respectivement, les SR Colmar Football, le Mulhouse Handball Sud Alsace, l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, et le FC Mulhouse Basket Elite, dans les conditions prévues par le présent rapport et les conventions mentionnées ci-après.
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes au rapport avec les clubs : SR Colmar Football, Mulhouse Handball Sud Alsace, ASPTT Mulhouse Volley Féminin, FC Mulhouse Basket Elite et Mulhouse Olympic Natation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN